



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.03.12

Rapporteur : Jean-Michel DELBANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 mai 2022

Date d'affichage : 05 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le onze mai à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie
PAUMOND, Natacha SALLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Isabelle DESMALLEs ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Acquisition d'un local dans le programme Résidence de Tourisme Pré-Long par SULLY IMMOBILIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la société SULLY IMMOBILIER a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation d'une résidence de tourisme sur le secteur de Pré-Long. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est au cœur de la station sur un emplacement que la Commune envisageait pour l'installation de la Police Municipale pour une meilleure visibilité des locaux et du service.

La Société SULLY IMMOBILIER a accepté de céder à la Commune, dans leur futur bâtiment, un local de 108 m² situé en rez-de-chaussée destiné à accueillir la Police Municipale ou toutes autres activités d'intérêt général.

Cette vente sera réalisée aux conditions suivantes :

- ↳ Vente au prix de 2000 € HT /m² ;
- ↳ Local livré brut de béton.

AR Prefecture

005-210501615-20220511-220312-DE

Reçu le 17/05/2022

Publié le 17/05/2022

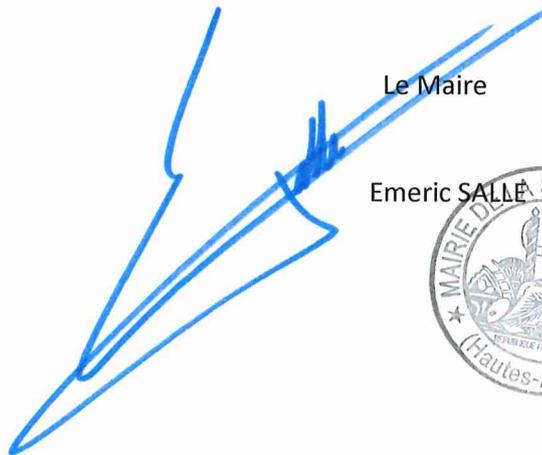
opérations immobilières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ↪ **ACCEPTE** l'acquisition d'un local de 108 m², situé à Pré-Long, livré brut de béton, au prix de 2000 € HT/m² dans le programme immobilier de SULLY IMMOBILIER ou toutes autres sociétés qui pourraient substituer cette dernière ;
- ↪ **DIT** que les frais notariés seront à charge de la Commune ;
- ↪ **NOMME** l'étude notariale SCP AGOSTINO-AUDIFFRED, notaires associés à Briançon pour la Commune et Maître FORTOUL à Embrun pour la société SULLY IMMOBILIER pour l'établissement de l'acte à intervenir ;
- ↪ **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint chargé de l'urbanisme à signer la promesse ou le compromis de vente ainsi que l'acte de cession définitif ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint chargé de l'urbanisme à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022



Le Maire

Emeric SALLE

